

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 21 février, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 78 Présents : 43 Votants : 40

Secrétaire de séance : Mme LOBIN

Étaient présents : MM. DESMET, VAYSSADE, COMMERE, CRUZ, LAVOISIER, HORCHOLLE, KUDLATY, FOURNIER, LEMOINE, VALUN, BEDU, PUJOS, BONNEL, LECAILLON, DELLOUE, MARTIN, VULCAIN, MATHIEU, SAUMONT, PEIFFER, LECHEVALIER, GUILLON, DOMPE, HAUDRECHY, MERON, GONCALVES, DESMOULINS, RIBOULEAU, COPIGNY, DAMBRINE, ABOT, MENARD, ROCHUT, LOBIN, LAMOUREUX, TOURTE, PETITBON, MORVILLIER, BROUILLARD, BIEZ, MICHALOWSKI, RICHARD, PARMENTIER.

Assistaient également à la séance : M. CZERNIEJEWICZ, maire de Béthisy Saint Pierre, Mme HAVARD, maire de Duvy.

En introduction, M. PEIFFER présente la nouvelle animatrice « captages », Rachel L'HELGOUAC'H. Celle-ci indique qu'elle est diplômée de l'Agrocampus Ouest de Rennes et qu'elle reprendra les missions de Blanche sur le suivi des mesures liées aux captages et aux évolutions des pratiques d'entretien des espaces publics.

Validation du compte-rendu du conseil syndical du 16 novembre 2016

M. Peiffer demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 novembre 2016.

Approbation du choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien du PPRE Tranche 3

Suite à l'approbation du PPRE par arrêté inter-préfectoral en 2015, la 3ème tranche de travaux d'entretien sur le bassin versant de l'Automne se déroulera de mars à avril 2017.

La Commission de Marchés Publics, qui s'est tenue le 16 février dernier, a porté son choix sur l'entreprise BELBEOC'H, qui présente l'offre la mieux disante. Cette offre est estimée à 34 710 euros TTC. C'est une entreprise qui a l'expérience et le matériel pour effectuer ce genre de travaux. Il est proposé au conseil d'approuver le choix de l'entreprise retenue par la Commission de Marchés Publics.

Le conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le choix de la commission de Marchés Publics, à savoir l'entreprise BELBEOC'H, pour réaliser les travaux d'entretien Tranche 3,
- **Autorise** le président à signer les documents concernant ce dossier.

Point sur les projets et études en cours

Christophe présente l'avancement de l'étude du Berval, qui est en fin de phase 1 (diagnostic). Il fait ensuite un point sur les procédures en cours pour l'étude sur les rus Noir et Moise. Il est proposé au conseil syndical de reprendre cette étude, qui ne s'y oppose pas. Christophe informe ensuite le conseil que l'étude du ru Ville est en fin de phase 1 (diagnostic) et que le comité de pilotage se réunira la semaine suivante à ce sujet.

Mathilde fait un point sur l'avancement de l'évolution des statuts du SAGEBA, avec notamment la reprise des compétences du SAGEBA par les Etablissements Publics à Fiscalité Propre (EPCI à FP) au 1^{er} janvier 2018. Il est à noter qu'à partir de 2020, il ne sera plus possible d'avoir de conseillers municipaux en tant que délégués au SAGEBA, il faudra obligatoirement désigner des membres des conseils communautaires ou d'agglomération (sauf modification réglementaire d'ici là). D'autre part, les statuts peuvent encore évoluer sur les missions, notamment les items 6 et 7 présentés sur le diaporama, car le SAGEBA ne semble actuellement pas mener d'actions les concernant. Une fois vérifié que le syndicat ne sera pas amené dans le futur à avoir besoin de ces missions dans ces compétences, elles seront retirées (ou conservées, le cas échéant).

M. DESMOULINS observe que la mission 6 s'intitule « lutte contre les pollutions » et s'interroge sur les possibilités d'actions sur le site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines. Mathilde précise que les missions facultatives sont partagées et peuvent être portées simultanément par plusieurs acteurs, comme par l'ADEME par exemple.

Mathilde explique que le nombre de délégués sera amené à évoluer car il y a actuellement 78 titulaires et que le quorum (fixé à 40 délégués) est difficile à atteindre et qu'à partir de 2020, seuls les représentants des EPCI à FP pourront siéger au SAGEBA. Le comité de pilotage réuni le matin même a décidé de fixer le nombre total de délégués titulaires à 30 et de choisir une clé de répartition financière basée pour moitié sur le nombre d'habitants et pour moitié sur la superficie. M. DESMOULINS indique que l'ARC a déjà délibéré pour ses représentants. Mathilde indique que l'ARC a effectivement délibéré pour son représentant à la CLE du SAGE Automne et pour son délégué au suivi de la GEMAPI mais qu'elle n'a pas encore pu choisir ses futurs représentants au SAGEBA car le nombre de futurs délégués n'était pas encore fixé. Suite au comité de pilotage qui s'est réuni le matin même, il a été décidé un total de 30 délégués titulaires.

M. PEIFFER informe le conseil que des rencontres des EPCI à FP ont lieu et que le SAGEBA est à leur écoute pour faire évoluer les choses selon leurs demandes, et que les grandes tendances sont en train de se définir.

Débat d'orientation budgétaire

1 - Etat des lieux

1.1 Les ressources humaines.

Service administratif :

- une secrétaire à temps incomplet (15 h/semaine).

Service technique :

- une ingénieure animatrice SAGE / contrat global, agent territorial, ayant en charge : l'animation et le suivi du SAGE et du contrat global.
- un technicien rivière, agent territorial, ayant pour missions principales la mise en place du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau, le suivi des études et travaux de restauration de cours d'eau, et le suivi terrain.
- une chargée de missions « captages » et communication, en CDD, en charge du suivi des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires, de l'accompagnement des particuliers et collectivités sur la gestion des espaces naturels et de la communication.
- un chargé de mission « zones humides », en CDD, en charge de la hiérarchisation des zones humides du territoire, l'actualisation du Système d'Information Géographique

ainsi que de l'accompagnement aux collectivités sur leurs projets concernant ces zones humides (gestion/restauration, urbanisation, etc.).

1.2 Les locaux.

Le siège (locaux mis à disposition par la commune de Morienvall contre loyer) : Bureaux, matériel de reprographie, salle de réunion (espace commun Morienvall-SAGEBA).

Les locaux techniques : cofinancés par le Syndicat et la commune de Morienvall, contiennent un local et un garage (un véhicule)

1.3 Le matériel.

- 2 véhicules dont un à renouveler en 2017,
- Petit matériel d'élagage et de débroussaillage,
- 5 postes informatiques et leurs logiciels, mobilier de bureau,
- Station d'impression 3 en 1 en location (imprimante, photocopieuse, scanner),
- GPS, appareil photo.

1.4 Bilan technique

L'année 2016 a vu s'achever l'enquête publique du SAGE qui a abouti l'approbation préfectorale de celui-ci. Les secondes tranches de travaux, en entretien (pour un montant de 44 924€) et en restauration (pour un montant de 86 247,60€) ont été réalisées.

De nouveaux projets ont été lancés : réseau de mesures (annuel), étude de reméandrage de l'Automne au Berval (couplé à un projet de restauration de zones humides), étude sur le ru Ville.

1.5 Eléments comptables : Compte Administratif 2016 provisoire

FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
011	CHARGES GENERALES	85 101,26€	74	DOTAT ° ET PARTICIPAT °	253 177,7 2€
012	CHARGES PERSONNEL	142 763,86€	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 681,19€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 037,65€	75	AUTRES PROD. GEST ° COURANTE	
676	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 178€	042	AMM. DES SUBVENTIONS	38 541,53 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	91 587,08€	013	ATTENUATION DE CHARGES	9 145,20€
TOTAL		324 667,85 €	TOTAL		308 545,6 4 €

INVESTISSEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
001	SOLDE D'INVEST REPORTE		10	DOTATIONS	0 €
1323	REGULARISATION TROP PERÇUS	1 872€			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 755,90€	13	SUBVENTIONS	81 802,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	831,49€	40	DOTAT ° AUX AMORTISSEMENTS	91 587,08€
23	TRAVAUX EN COURS	86 247,60€		SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	EN ATTENTE DE VALIDATION DE LA TRESORERIE
139	OPERATIONS D'ORDRE / AMMORTISSEMENT SUBV PERÇUES	38 541,53€	001		
TOTAL		164 248,52€	TOTAL		173 389,08 €

Soit, pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de -16 122,21 € et un excédent d'exercice de 9 140,56 € en section d'investissement.

Ce déficit en fonctionnement, couvert par le solde antérieur reporté, est dû à des subventions d'aide qui n'ont pas encore été reçues, du fait du blocage temporaire des versements par

l'Agence de l'Eau le temps de la mise en place des remboursements des trop perçus précédents. Ceux-ci ayant été régularisés, les 27 458€ attendus ont été débloqués début 2017. De la même façon, en investissement, 51 950€ vont être versés.

Il sera opéré des Restes à Réaliser sur l'exercice 2016 pour les prestations concernant : l'étude de reméandrage, le réseau de mesures 2016 et l'étude sur le ru Ville.

M. PEIFFER ajoute que 11 500€ sont en cours de perception en investissement, car la trésorerie vient de nous informer d'un versement de l'Entente en juin. La régularisation est faite sur 2016.

2 - Projets et Perspectives 2017

2.1 Sur le plan réglementaire et administratif :

- mise en œuvre et suivi du SAGE, du contrat global (dernière année) et du PPRE (entretien et restauration tranche 3)

2.2 Sur le plan des actions à poursuivre :

- réseau de mesures sur cours d'eau : annuel
- étude de reméandrage au Berval lancée en 2016 (en fin de phase 1)
- étude de restauration du ru Ville à Verberie lancée en 2016 (en fin de phase 1)
- réseau piézométrique, sous forme de participation versée au BRGM, pour suivre 2 piézomètres lancé en 2016, à prolonger
- remplacement du Partner (dont le châssis se dégrade fortement), âgé de 18 ans.
- travaux de restauration : avec la poursuite du Programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau, de nouveaux investissements matériels sont prévus pour les travaux de restauration. Une partie de ces travaux est prévue en fonctionnement, pour tout ce qui concerne l'entretien courant, estimé à 55 k€.
- lancement de la procédure réglementaire préalable aux travaux de restauration de la Moise : dans une volonté de faire avancer les choses, phase qui durera près d'un an et laissera le temps d'avancer sur la procédure judiciaire en parallèle.
- en communication, il est prévu 2 sorties terrain, l'impression de 3 gazettes et du guide du riverain, le lancement de la vidéo sur le reméandrage et la réalisation complète de celle sur le SAGEBA, la finalisation des kakémonos.

2.3 Propositions d'actions :

1) étude diagnostic de l'Automne aval (de Saint-Sauveur à Verberie) : en lieu et place d'une étude complexe et non partagée sur un secteur particulier, proposition d'un diagnostic complet de l'Automne aval pour un consensus sur un état des lieux objectif : estimé à 60k €, financé à 80%.

M. PEIFFER explique que, l'année dernière, il avait été prévu de faire une étude sur Saintines (sur les deux moulins) et Saint-Sauveur uniquement, avec proposition d'actions. Toutefois, il a finalement été jugé plus opportun de faire un diagnostic complet de toute la partie aval du cours d'eau, ce qui rajoute 3 ouvrages. Une fois cet état des lieux précis réalisé, cela permettra de définir des priorités sur les actions et de rencontrer l'ensemble des acteurs pour trouver un consensus.

2) cartographie des risques de coulées de boues, zones d'érosion et ruissellement, élaboration d'un programme d'actions : estimé entre 60 et 80k €, avec 30 à 50% de subventions. Inscrite au SAGE, elle a pour objectif une meilleure connaissance des problématiques de ruissellements pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans la planification des aménagements.

3) pose d'échelles limnimétriques : pour le suivi des débits de 6 cours d'eau, nécessitant un suivi régulier de l'équipe mais c'est une solution moins onéreuse que le recours à des campagnes de jaugeages régulières. Estimé à 35 k€, subventionnable jusqu'à 80% par l'AESN.

4) travaux de restauration et d'aménagement des berges : 62 500 € financés à 80%, inscrits au PPRE

M. CZERNIEJEWICZ demande quel sera le coût pour les communes du financement de la GEMAPI. Mathilde indique que ce seront aux Communautés de Communes ou d'Agglomération

de régler la cotisation, selon ce qu'elles auront décidé : budget général, levée de la taxe pour partie des missions, mise en place d'une taxe de réciprocité.

M. HORCHOLLE et Mme VALUN indiquent qu'ils attendent toujours la programmation d'une réunion concernant les problèmes de ruissellements sur les communes de Bonneuil-en-Valois et d'Emeville. Mathilde indique qu'elle n'avait pas réussi à faire coïncider les agendas en juin dernier et que la sous-préfecture avait ensuite pris le relais. Mme VALUN regrette que celle-ci ait fait le choix d'organiser une réunion mi-juillet, en prévenant les interlocuteurs une semaine avant, ce qui n'a pas permis une bonne représentation des acteurs. Les élus de ces communes indiquent s'être réunis mais souhaiteraient que le SAGEBA pilote les prochaines rencontres, ce qui ne pose pas de problème. L'ONF, la CCPV et la commune d'Haramont seront conviées. Les élus demandent également qui pourra payer les actions. M. PEIFFER indique qu'il n'y a pas de financements possibles par l'Agence de l'Eau car le territoire n'est pas identifié comme prioritaire. Le SAGEBA a été sollicité depuis longtemps mais n'a pas les compétences en interne. Toutefois, les statuts seront écrits de manière à laisser une possibilité d'intervention sur des points particuliers, en accord avec l'EPCI à FP concerné.

M. CZERNIEJEWICZ demande où est prévue la restauration des berges. Christophe indique que ce sera majoritairement sur Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre, à des endroits où les propriétaires ont installé des protections inadaptées et néfastes pour le cours d'eau. M. LAVOISIER indique qu'un particulier concerné lui a indiqué que l'intervention serait prévue en juin. Christophe répond que les travaux seront effectués plutôt à l'automne selon les obligations réglementaires. Toutefois les travaux d'entretien auront lieu, eux, en mars / avril.

M. LAVOISIER demande quel est le périmètre concerné pour l'étude sur le ruissellement. Mathilde indique que c'est sur l'ensemble du bassin versant.

Mme VAYSSADE demande quelles sont les possibilités budgétaires pour cette année. Mathilde indique qu'en investissement, avec l'exédent antérieur, il serait théoriquement possible de tout inscrire cette année, mais que cela ne serait pas une bonne idée pour la gestion à long terme de la structure. Il serait donc plus judicieux que le conseil syndical priorise les actions. M. BONNEL propose, plutôt que de faire l'étude sur le ruissellement pour laquelle les financements sont moindres, de commencer par rassembler les études existantes dans les communes, et dont certaines sont déjà en possession du SAGEBA.

M. SAUMONT indique qu'il a pu observer un manque de cohérence de certaines actions, notamment quand on dépasse une limite administrative. Ainsi, lors de la réalisation du PLU de Vez, les élus ont pu s'étonner de l'existence d'un PPRI sur Largny-sur-Automne alors qu'il n'y avait rien sur Vez. Un travail supplémentaire est ainsi nécessaire lors de la révision des documents d'urbanisme mais qui n'impliquera pas forcément une action directe sauf si un problème de constructibilité est identifié. Par ailleurs, il informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Retz-en-Valois a décidé de réaliser un PLUi qui prendra en compte cette thématique.

Le Conseil Syndical fait le choix de ne pas mener l'étude sur le ruissellement et de compiler toutes les études disponibles sur le bassin versant sur le sujet.

Concernant la pose des échelles limnimétriques, M. MICHALOWSKI demande quels sont les cours d'eau concernés. Mathilde indique que ce sont les cours d'eau identifiés avec un objectif de bon état écologique au niveau européen, hormis la Sainte-Marie qui dispose déjà d'une station DREAL. L'Automne possède 2 stations, en aval et en amont, aussi sera-t-il proposé la pose d'une station médiane en option. Les autres cours d'eau sont les rus de Bonneuil, Baybelle, de la Douye, Moise et des Taillandiers. M. LECAILLON demande s'il n'y aura qu'une échelle par masse d'eau, et Mathilde confirme que c'est bien ce qui est prévu, en indiquant que ce qui coûte le plus cher n'est pas l'échelle en elle-même mais son calage.

Les questions étant épuisées, M. PEIFFER prend acte de ce débat.

Délibération de demande de subvention pour les actions de communication 2017

Mathilde explique les différents projets de communication prévus en 2017, en dehors de la poursuite de ce qui a été entamé en 2016 :

- 2 journées terrain : Gestion du pluvial et Travaux en rivières
- Impression de 4 gazettes : Zones humides (gestion), Les sols de la vallée de l'Automne, les alternatives aux produits phytosanitaires et les travaux en rivière
- Impression du rapport d'activités 2017

Le conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'approuver** les actions de communication 2017,
- **De solliciter** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents concernant ce dossier.

Délibération de demande de subvention pour les travaux d'entretien urgent

M. GUILLON observe que les interventions se font encore une fois chez les propriétaires privés. M. DESMOULINS est favorable à une intervention sur ce qui bloque la rivière mais, sur ce qui est vulnérable, il considère qu'il faudrait alerter les propriétaires. M. PEIFFER explique que c'est l'objectif à terme, à la fin du PPRE, car le SAGEBA ne pourra pas porter indéfiniment les travaux d'entretien qui incombent aux propriétaires. M. BONNEL indique que le guide du riverain qui sera imprimé d'ici le prochain conseil devrait aider ces propriétaires à prendre conscience de leurs responsabilités tout en leur expliquant ce qu'il faut faire ou non.

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 39

- **Approuve** la réalisation des travaux pour un montant de 6600€,
- **Sollicite** les subventions auprès des partenaires financiers,
- **Autorise** le Président à signer les documents concernant ce dossier.

Questions diverses

M. PEIFFER aborde l'étude d'une possibilité d'un avantage social pour les agents du SAGEBA, pour une adhésion à une sorte de comité d'entreprise, le CNAS. Le conseil syndical est favorable à cette étude et une délibération sera proposée au prochain conseil en ce sens.

M. HORCHOLLE demande s'il y a du nouveau sur le ru du Voisin. Mathilde rappelle qu'il s'agit d'un cours d'eau qui a été détourné par un riverain pour qu'il traverse son étang, le tout en toute illégalité et sans aucun respect du SAGE. Une procédure administrative a été engagée par la DDT, qui a mis en demeure ce particulier de remettre en état les lieux, ce qui n'a pas été fait. Le délai étant dépassé, la DDT a prévu de se rendre prochainement sur place pour relancer la procédure. Mathilde invite M. HORCHOLLE à écrire un courrier au SAGEBA sur le sujet afin d'appuyer la démarche de demande de remise en état.

M. ABOT demande quelle évolution est prévue vis-à-vis des participations communales. M. PEIFFER indique qu'il est étudié une augmentation de 1%, qui se traduit par une augmentation de près de 1 000€ au total sur les 39 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.